

Paris, le 10 octobre 2023



19 rue d'Anjou
75008 PARIS
Service Environnement
service-environnement@idf.chambagri.fr
01 39 23 42 26

Monsieur le Préfet de Région Ile de France
5 rue Leblanc
75015 PARIS

Copie : MM les Directeurs de la DRIEAT et DRIAFF Ile de France,

N/ Réf. : 2023_ENV_110_LS-CM

Objet : Avis CARIDF concernant le 7^{ème} programme d'action nitrates en Ile-de-France

Monsieur le Préfet,

Vous avez interrogé la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France au sujet du futur programme d'action nitrate. Nous avons bien noté l'augmentation du niveau de contraintes avec la nouvelle version du programme d'action national. Dans ces conditions, il a été demandé par l'ensemble des représentants agricoles au cours de la phase de concertation, de limiter les mesures supplémentaires prises au niveau régional.

Cette concertation régionale a permis de préciser certains points techniques quant aux difficultés qu'allaient entraîner ces nouvelles exigences réglementaires. Parmi les sujets en débat, on peut souligner les avancées suivantes :

- L'accord sur des mesures similaires sur l'ensemble de la région Ile-de-France qui soient compatibles avec les contraintes agricoles,
- La délimitation de zones d'actions renforcées limitées aux captages dont les teneurs sont en augmentation sur les dernières années et dont l'enjeu eau potable est avéré,
- La suppression de l'obligation de solde azoté dans les ZAR en substitution de la mise en place d'une obligation de couverture en interculture courte après protégéagineux.

Malgré ces avancées, la Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France souligne que cette réglementation impose aux agriculteurs des contraintes souvent difficiles à respecter. Dans un contexte de variabilité climatique, la mise en place des bonnes pratiques agricoles compatibles avec les enjeux environnementaux peut s'avérer complexe. Nous espérons que les services chargés de suivre ces réglementations sauront faire preuve de réalisme face aux difficultés que pourraient rencontrer les exploitations agricoles.

Vous comprendrez que notre objectif est d'avoir le maximum de lisibilité de la réglementation pour permettre aux agriculteurs de mettre en œuvre les bonnes pratiques. L'enjeu est donc d'avoir un équilibre entre les exigences agronomiques des systèmes de production en Ile-de-France et la protection de l'environnement.

Dans ces conditions, la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France émet un avis FAVORABLE au projet d'arrêté régional relatif au 7ème programme d'actions nitrates.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Président,

Christophe HILLAIRET